



BULLETIN D'INSCRIPTION

Concours national de Jaligny-sur-Besbre

13 avril 2025

A RETOURNER AVANT LE 25 mars 2025

Je soussigné

Demeurant

Commune Code postal

Mail Tel

Déclare vouloir présenter les animaux suivants au concours jeunes bovins dans le bâtiment du marché couvert de Jaligny-sur-Besbre 03220 :

Forfait inscription au concours				30 €
Catégorie (*)	Nom de l'animal avec affixe	Sexe	N° identification	Date de naissance
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
*Catégories : mâle 2023, mâle 2024, génisse 2023, génisse 2024, vache adulte (suitée ou non), présentation bœuf				TOTAL : 30 €



CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Inscription de participation au concours (30€ non remboursable)
- Les mâles de plus de 12 mois doivent être présentés avec un anneau nasal ou une mouchette
- Les animaux doivent tenir à l'attache et être manipulables sur un ring de présentation
- Attestation d'assurance responsabilité civile pour la présentation d'animaux de rente en concours
- Tenue vestimentaire de présentation : chemise blanche et pantalon foncé
- Toute déclaration frauduleuse lors de l'inscription des animaux entraînera une disqualification sans remboursement

REGLEMENT SANITAIRE

Les bovins présentés doivent correspondre aux exigences suivantes :

Provenir d'une exploitation dont le cheptel est :

- Indemne depuis au moins 30 jours de toute maladie contagieuse de l'espèce
- Reconnu « officiellement indemne » de tuberculose bovine
- Reconnu « officiellement indemne » de brucellose
- Reconnu « officiellement indemne » de leucose bovine
- Cheptel indemne d'IBR
- Cheptel indemne de BVD
- MHE : protocole de 28 jours à respecter : l'éleveur effectue une désinsectisation avec utilisation d'un produit insecticide ou répulsif contre les vecteurs sur ses animaux au moins 14 jours avant de faire réaliser par le vétérinaire sanitaire le prélèvement sanguin sur tube EDTA pour une recherche PCR MHE. Ce prélèvement est valable pendant 14 jours donc les éleveurs doivent faire effectuer les prélèvements, en même temps que pour l'IBR individuel, BESNOITIOSE mélange ou individuel et BVD mélange, à partir du 29 mars 2025.

Afin d'éviter les déplacements multiples du vétérinaire et des frais supplémentaires, et afin d'être en conformité vis-à-vis la MHE, les prélèvements sanguins devront être réalisés entre le 23 et le 29 mars 2025.

Le certificat sanitaire devra être signé par votre vétérinaire lors du prélèvement de vos animaux, il faudra ensuite nous le retourner.

Les résultats devront nous être transmis par mail à contact@fhcs.fr au plus tard le 8 avril et présentés le jour de l'arrivée des animaux sur le lieu du concours au vétérinaire sanitaire présent au déchargement des animaux.



Les animaux eux-mêmes, doivent remplir les conditions suivantes :

- Être identifiés individuellement avec deux boucles auriculaires, suivant la réglementation en vigueur
- Ne présenter aucun signe de maladie
- Ne pas être porteur de lésions d'hypodermose (varron)
- Être accompagnés de leurs documents sanitaires (passeport rose et carte verte)

L'ensemble des documents garantissant ces conditions sont à envoyer en même temps que votre inscription. Sans ces documents votre inscription ne sera pas validée.

Les documents administratifs et les animaux seront soumis à un contrôle administratif et vétérinaire avant la descente du véhicule et avant l'entrée sur le lieu du concours,

le samedi 13 avril entre 10h et 12h.

Pour nous renvoyer ce bulletin ainsi que le règlement de votre engagement et une **copie recto/verso du passeport et carte verte** de chaque animal inscrit, plusieurs solutions :

- Règlement en ligne dans notre boutique : <https://www.f-hcs.fr/boutique/> (produit : [Participation Concours National 2025](#)) et envoi de tous les documents par mail à cette adresse : contact@fhcs.fr
- Règlement par virement bancaire (IBAN ci-dessous) et envoi de tous les documents par mail à cette adresse : contact@fhcs.fr
IBAN : FR 7610278073350002072490107
FRENCH HIGHLAND CATTLE SOCIETY
- Règlement par chèque et envoi de tous les documents par courrier à cette adresse :
Emeric Deraëdt
F-HCS
Chez Pion
63290 LACHAUX

Pour toute question ou renseignement, merci de contacter le président de l'association Emeric Deraëdt au 06.89.20.77.56